

COMPTE-RENDU ACTU – RENCONTRE DE PROXIMITE NEUILLY-SUR-MARNE

Mot d'accueil

Mme Agnese BERTELLO, membre de la Commission particulière du débat public sur l'eau potable en Île-de-France, a accueilli les participants à la réunion de proximité de Neuilly-sur-Marne. Elle a rappelé son rôle en tant qu'animatrice et gardienne du temps pour la soirée. En introduction, elle a donné la parole au maire, M. BAKHTIARI, pour un mot d'accueil.

M. Zartoshte BAKHTIARI, maire de Neuilly-sur-Marne et vice-président du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), a accueilli les participants. Il a souligné l'importance du débat public sur l'eau potable en Île-de-France, qui est lié à un projet majeur du SEDIF. Le projet consiste à déployer une nouvelle technologie membranaire à haute performance dans les usines de Neuilly-sur-Marne, Méry-sur-Oise et Choisy-le-Roi, représentant un investissement de 870 millions d'euros. M. BAKHTIARI a souligné que le projet vise à fournir une eau plus pure, sans calcaire et sans chlore à plus de 4 millions d'utilisateurs du SEDIF. Il a relevé l'importance de la qualité sanitaire de l'eau potable, la conformité aux réglementations en vigueur et la confiance des usagers. M. BAKHTIARI a par ailleurs présenté les principaux enjeux et ambitions du projet, soulignant que la technologie membranaire à haute performance est considérée comme la meilleure option en termes de qualité sanitaire et de conformité future. Il a également abordé les risques sanitaires liés aux micropolluants et à la pollution des eaux de surface. Enfin, il a souligné la responsabilité des décideurs politiques de mettre en œuvre des technologies sûres, économiquement viables et bénéfiques pour les usagers.

Introduction

Mme Agnese BERTELLO a ensuite présenté le déroulement de la réunion. La soirée a été divisée en deux parties principales : un premier temps de partage des informations sur le débat et sur le projet, puis un second temps de travail en sous-groupes.

Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public, a présenté la Commission nationale du débat public (CNDP), une autorité administrative indépendante chargée de promouvoir la participation citoyenne dans les décisions ayant un impact sur l'environnement et la vie quotidienne des citoyens. Elle a souligné les valeurs de la Commission, telles que l'indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage (le SEDIF dans ce cas), la transparence, la neutralité, l'argumentation, l'égalité de traitement et l'inclusion. Mme OROZCO-SOUËL a également présenté les objectifs du débat : questionner l'opportunité du projet, évaluer sa proportionnalité par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et réglementaires, et identifier des alternatives opérationnelles. Elle a ensuite invité le SEDIF à présenter son projet aux participants de la réunion.

Présentation du SEDIF

Mme Sandrine MEINIER, représentante du SEDIF, présente le cœur du projet : ajouter une étape de traitement de l'eau dans les usines principales de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne. Le SEDIF a également une usine à Méry-sur-Oise, mais le principal investissement (environ 900 millions d'euros au total) se concentrerait sur les deux usines principales.

Mme MEINIER est en particulier revenue sur les questions liées aux attentes des usagers. Elle a souligné que le SEDIF fournit de l'eau potable à environ 4 millions de personnes, dont 75 % vivent en habitat collectif et plus de 400 000 sont des abonnés individuels. Le territoire du SEDIF présente par ailleurs une grande diversité sociale, avec des taux de pauvreté variant de 5 % à 45 %. Depuis 2002, le SEDIF mène des enquêtes annuelles auprès de ses usagers pour recueillir leurs opinions sur le service. En 2022, 2 500 usagers ont participé à l'enquête. Les principaux résultats de l'enquête sont les suivants :

- 96 % des usagers reconnaissent que la production d'eau potable nécessite des investissements importants pour le traitement et la distribution.
- 83 % des usagers estiment que le prix de l'eau est correct et peu élevé.
- 82 % des usagers se sentent rassurés quant à la qualité sanitaire de l'eau et estiment qu'elle peut être consommée quotidiennement.
- Seuls 71 % des usagers consomment réellement l'eau du robinet, dont seulement 25 % la consomment exclusivement.
- Parmi les 30 % d'usagers qui ne consomment pas ou peu d'eau du robinet, 58 % indiquent qu'ils pourraient la consommer si leur confiance était renforcée en termes de qualité sanitaire et si le goût du chlore était réduit.

Mme MEINIER a mis en avant le fait que ces facteurs sont les principaux leviers pour encourager les usagers à consommer davantage d'eau du robinet et à réduire l'utilisation de bouteilles en plastique. Même s'il y aura toujours des personnes qui préféreront les bouteilles en plastique, l'objectif reste de convaincre un certain nombre d'usagers de changer leurs habitudes. Elle a ensuite laissé la parole Coralie à DUPLAN-GIRAUD qui a abordé les enjeux sanitaires du projet et les mesures envisagées pour y répondre.

Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD, chargée d'étude au SEDIF, a présenté les atouts du projet sur les questions sanitaires. Le constat dressé par le SEDIF est que malgré la potabilité de l'eau distribuée, il y a des dépassements des seuils réglementaires pour certains paramètres, notamment les micropolluants. Elle a donné l'exemple du dépassement du seuil réglementaire du métabolite du chlorothalonil. Le SEDIF a informé les autorités et les usagers de ces dépassements et doit se mettre en conformité dans un délai de 6 ans. Cependant, les usines du SEDIF ont pour l'instant des difficultés à traiter les micropolluants, contrairement aux pesticides pour lesquels elles utilisent le couple ozone-charbon actif en grain. Les usines actuelles sont moins performantes pour les nouveaux paramètres émergents tels que les résidus médicamenteux et les perturbateurs endocriniens. Le SEDIF s'interroge donc sur la nécessité d'améliorer le traitement de l'eau pour faire face à ces micropolluants, même si certains ne sont pas encore analysés ou caractérisés.

débat public organisé par

Mme DUPLAN-GIRAUD a également mentionné les actions de prévention menées par le SEDIF pour la préservation des ressources en eau, tant souterraines que provenant des fleuves. Des journées de sensibilisation sont par exemple organisées en amont des usines pour réduire les pollutions potentielles. Le SEDIF propose d'intensifier ces actions préventives sur les ressources et de mettre en place un traitement curatif avec l'utilisation de membranes de filtration en fin de traitement pour éliminer les micropolluants et réduire les sous-produits de chloration. L'objectif est de garantir une eau la plus saine possible, tout en supprimant le goût de chlore qui peut être un frein à la consommation du robinet. Elle souligne que la technologie membranaire est éprouvée et présente de bons résultats, notamment dans d'autres collectivités.

Mme Sandrine MEINIER a ensuite repris la parole pour préciser l'impact du projet sur les usagers. Concernant l'impact sur la facture d'eau, elle a rappelé que le projet entraînerait une augmentation d'environ 3 à 4 euros par mois pour un foyer ayant une consommation de 120 m³ par an. Cependant, le SEDIF a mené des études pour évaluer les avantages du projet, notamment pour les utilisateurs qui consomment déjà l'eau du robinet sans avoir recours à des adoucisseurs ou des carafes filtrantes. Ces utilisateurs pourraient réaliser des économies d'environ 6 à 10 euros par mois, notamment via la réduction de la consommation d'énergie, une plus longue durée de vie des appareils ménagers et la possibilité de réduire la quantité de produits de nettoyage utilisés.

Par ailleurs, le SEDIF prévoit d'accompagner les usagers dans le changement de leurs comportements et de fournir un soutien socio-économique. Il existe déjà un programme en place pour aider les foyers les plus vulnérables économiquement, et il est prévu de le maintenir voire de le renforcer si nécessaire. Des actions de sensibilisation sont également menées, en particulier auprès des publics les plus fragiles et en collaboration avec les bailleurs sociaux. Le SEDIF ambitionne ainsi d'augmenter de 5 % le nombre de personnes consommant de l'eau du robinet. Cela représenterait une réduction significative de l'utilisation de bouteilles d'eau, (environ 73 millions de bouteilles par an). Mme MEINIER a également évoqué d'autres initiatives déjà mises en place :

- Campagnes grand public : des campagnes ont été menées pour encourager la consommation d'eau du robinet comme eau de boisson.
- Actions pédagogiques dans les cantines scolaires : des actions éducatives ont été réalisées auprès des élèves dans les cantines scolaires.
- Actions avec les médecins : des actions ont été entreprises en collaboration avec les médecins dans leurs cabinets médicaux.
- Portage de repas : dans le cadre du portage de repas pour les personnes âgées, 6 500 gourdes ont été distribuées en partenariat avec les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) afin de remplacer les bouteilles individuelles et promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet.

Mme MEINIER a enfin rappelé l'importance de l'accompagnement des usagers dans le projet. Elle a mentionné le fait que la réglementation oblige désormais les bailleurs et les gestionnaires d'immeubles à communiquer chaque année sur la qualité de l'eau aux locataires et propriétaires. Cela représente une opportunité de communication plus large pour sensibiliser à la maîtrise des consommations et à l'eau de boisson.

En conclusion de la présentation du SEDIF, Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD a présenté les emplacements

envisagés pour la construction d'un bâtiment sur l'usine de Neuilly-sur-Marne. Elle a expliqué que le bâtiment principal de 7 000 m² sera situé sur la parcelle enherbée en face de la rue du docteur Schapira. Elle a souligné l'importance de respecter les exigences paysagères et architecturales, en veillant à ce que le bâtiment s'intègre harmonieusement dans son environnement et en limitant les nuisances pour les riverains. Elle a également mentionné la possibilité d'implanter un bâtiment de traitement des concentrats sur la rive gauche de l'usine, à Noisy-le-Grand.

Présentation du projet RTE

Mme Christine TORNATORE, représentante de RTE (Réseau de Transport d'Électricité), a expliqué pourquoi RTE est impliqué dans ce débat public. RTE a reçu une demande de raccordement de la part du SEDIF pour ses usines de Neuilly-sur-Marne et de Choisy-le-Roi. En tant que fournisseur de services publics, RTE est tenu de répondre à toutes les demandes de raccordement, quelle que soit la nature du client ou les prestations demandées. RTE a proposé une solution de raccordement à partir du poste RTE de Plaisance, en créant deux nouvelles liaisons électriques distinctes pour assurer la sécurité de l'alimentation électrique des futurs raccordements du SEDIF, ainsi que pour répondre aux besoins énergétiques supplémentaires liés à un nouveau processus membranaire.

Les travaux de raccordement impliquent des impacts sur les rues, car RTE s'intègre généralement au niveau des voiries pour des raisons d'encombrement des sous-sols. Les travaux comprennent la réalisation de tranchées, l'installation de fourreaux en PVC pour les câbles électriques, ainsi que la stabilisation de la voirie. A noter que les raccordements s'étendent sur environ 2 kilomètres entre le poste de Plaisance et l'usine de Neuilly-sur-Marne.

RTE s'efforcera de minimiser les impacts et les nuisances pour les riverains pendant les travaux, en tenant compte des contraintes techniques liées aux sous-sols, afin d'assurer la fiabilité électrique et d'éviter les vulnérabilités potentielles telles que les affaissements de sous-sol ou les explosions de gaz. Les travaux peuvent entraîner des modifications de la circulation, des coupures ou des alternances de circulation, mais RTE s'efforcera de limiter ces perturbations et de maintenir la sécurité des opérateurs et des usagers de la route.

Différents tracés ont été envisagés pour le projet. Ils sont sujets à évolution en fonction des études et des échanges avec le territoire. Les riverains sont encouragés à faire part de leurs préoccupations concernant les aménagements et les constructions futures, afin d'optimiser au mieux le tracé du projet. Les tracés finaux seront validés dans le cadre de la « concertation Fontaine », une procédure obligatoire pour les projets de RTE, supervisée par le Préfet.

Mme TORNATORE conclut en rappelant que RTE est ouvert aux commentaires et aux préoccupations des riverains pour améliorer le projet dans la mesure du possible.

Intervention de M. Jean-Claude OLIVA, Coordination Eau Île-de-France

M. Jean-Claude OLIVA, représentation de Coordination Eau Île-de-France, a ensuite exprimé son point de vue sur le projet du SEDIF. Tout d'abord, il a critiqué le manque d'efforts de prévention de la part du SEDIF, qui préfère mettre en avant des solutions curatives plutôt que sur la réduction de la pollution. Il a également souligné que la technologie choisie par le SEDIF, l'osmose inverse basse pression, ne détruit pas la pollution mais la sépare de l'eau potable, ce qui entraîne le rejet de polluants dans les cours d'eau.

Il a en outre rappelé que d'autres technologies existent pour détruire les polluants.

Sur le plan sanitaire, il a exprimé ses préoccupations concernant le mélange d'eau traitée par osmose inverse et par nanofiltration, ainsi que l'absence de minéralisation dans l'eau issue de l'osmose inverse, situation qui pourrait poser des problèmes à l'avenir.

En ce qui concerne l'aspect économique, il a critiqué la hausse des tarifs pour les usagers et a remis en question les économies annoncées par le SEDIF, soulignant que la plupart des usagers ne bénéficieront pas de ces économies mais subiront une réelle augmentation des tarifs.

Enfin, il a évoqué la pression exercée par certaines collectivités sur le SEDIF et sur Véolia. Ces collectivités souhaitent en effet revenir à une gestion publique de l'eau. Face à cette situation, le SEDIF a besoin de retrouver des marges financières. Pour M. OLIVA, ce projet est donc bien une occasion d'augmenter les tarifs et d'augmenter ses marges.

Temps de question-réponses

Questions

Nicole PICQUART du Mouvement national de lutte pour l'environnement 93 s'est étonné de la présentation qui donne l'impression que le projet est déjà avancé, et a demandé à quoi servait ce débat et la parole citoyenne.

Martine HERITIER, présidente de l'association Gournay Environnement et Solidaire, s'est inquiétée du fait que les concentrats de déchets polluants seront remis dans l'eau, ce qui pourrait affecter la biodiversité locale.

Francis REDON de France Nature Environnement a quant à lui soulevé des questions sur la proportionnalité des investissements dans l'eau potable par rapport à sa consommation réelle (seul 1% de l'eau potable est consommée) et a évoqué la filtration par charbon actif comme alternative à l'utilisation de l'OIBP pour filtrer les perturbateurs endocriniens.

Enfin, **Sandra MOREIRA** a posé une question sur le calcaire dans l'eau et son impact sur les tâches domestiques.

Réponses du SEDIF

Adrien RICHEL, ingénieur au SEDIF, est revenu sur la notion de concentrats et a précisé que les micropolluants contenus dans les concentrats sont renvoyés là où ils ont été prélevés, sans créer de matière supplémentaire. Il a souligné que des études ont été menées pour évaluer l'impact local de ces concentrats sur la biodiversité et la qualité de l'eau.

Ensuite, **Yannick PETILLON** (SEDIF) a abordé la question de la préservation des ressources en eau, en expliquant que le SEDIF maintient un rendement élevé des réseaux pour prélever la quantité nécessaire d'eau. Il a également fait référence à des programmes de préservation des ressources souterraines et

superficielles, impliquant notamment la sensibilisation des acteurs locaux.

Sur la question de la proportionnalité, **M. PETILLON** a répondu que certes seulement 1% de l'eau potable était consommé pour la boisson, mais 40% à 50% de cette eau est utilisée pour d'autres besoins : eaux de cuisson, les eaux de douche par exemple.

Sur la question de la parole citoyenne, **M. Raymond LOISELEUR** (SEDIF) a indiqué que le rapport de la CPDP serait examiné par les élus du SEDIF qui examineront l'ensemble des observations faites pendant le débat public.

Enfin sur la question du calcaire, **M. PETILLON** a précisé que l'eau ne serait pas complètement déminéralisée et sera donc bien propre à la consommation, mais moins dur qu'actuellement. Le besoin en produits détergent devrait donc diminuer, ainsi que les traces de calcaire dans les équipements électroménagers.

Questions

M. Philippe ROUCOU, citoyen, a souligné l'importance de traiter les concentrats pour éviter la pollution de l'environnement.

Mme Henriette MARTENOT, conseillère municipale, a demandé si l'eau du robinet pouvait être consommée en toute sécurité avant la mise en œuvre du projet.

M. Jean-Marie BATY, président du Mouvement national de lutte pour l'environnement en Seine-Saint-Denis, a posé une question sur une opération de « réconciliation » entre Véolia et Suez pour avoir « une commune entreprise sur les services publics ». Il s'est donc demandé si ce projet n'était pas en fait destiné aux actionnaires.

Mme Maryvonne LEPONT s'est quant à elle interrogée sur l'efficacité des actions de préservation de la ressource en eau.

M. Claude SALTZMANN a enfin posé plusieurs questions sur les brevets, les capacités financières du SEDIF et la concurrence dans le secteur de l'eau potable.

Réponses du SEDIF

M. **Yannick PETILLON** a expliqué qu'il n'y avait pas encore de technologies matures pour retirer les micropolluants de la ressource en eau, mais qu'ils continuaient à rechercher des solutions.

Mme **Sandrine MEINIER** a assuré que l'eau pouvait être consommée sans danger et que le projet visait à retirer encore plus de micropolluants.

M. **Adrien RICHET** a précisé que l'OIBP était le nom d'une membrane de nanofiltration et non un brevet.

débat public organisé par

M. Éric REQUIS a répondu à la question sur les capacités financières du SEDIF en soulignant l'importance de déployer les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable.

Restitution des travaux de groupe

A la suite des travaux de groupe, Mme Paola OROZCO-SOUËL, a invité les rapporteurs et rapportrices des différentes tables à venir restituer leurs échanges. En préambule, elle a donné la parole à **Mme Corinne LEPAGE**, conseillère juridique du SEDIF.

Intervention de Mme Corinne LEPAGE

Mme LEPAGE a souligné l'importance du débat public et de la participation citoyenne pour poser les questions pertinentes. Elle a précisé que le débat a déjà conduit le SEDIF à réfléchir à des questions qu'il ne s'était pas encore posé, en particulier sur la question des concentrats.

En réponse à la question de la potabilité de l'eau, Mme LEPAGE a assuré que l'eau était bien potable, mais que les autorités publiques ont la responsabilité de fournir le meilleur service possible en appliquant les principes de prévention et de précaution. Elle a précisé que les normes de santé publique évoluent pour devenir plus strictes afin de protéger la santé, et que les connaissances scientifiques progressent. Or, si une technologie permet de réduire la présence de substances nocives dans l'eau, même si ce n'est pas à 100%, il est du devoir des autorités de l'adopter.

En ce qui concerne la correction à la source, Mme LEPAGE a expliqué que le SEDIF, en tant que syndicat en charge de l'eau potable, est limité dans ses actions, dans la mesure où la majorité de l'eau provient des rivières et n'est pas directement contrôlable. De plus, les collectivités locales sont souvent restreintes par la réglementation de l'État et ne peuvent pas prendre de mesures pour réduire l'utilisation des pesticides sur leur territoire.

Mme LEPAGE a conclu en soulignant les contraintes légales auxquelles le SEDIF et les collectivités locales sont confrontés dans la gestion de l'eau potable.

Après cette intervention, les participants ont restitué les travaux de leur groupe.

Groupe 1 : intervention de M. Valdo

M. Gérard VALDO, un habitant de Neuilly-sur-Marne, a soulevé l'absence d'information au niveau des communes concernant le projet et s'est demandé pourquoi les citoyens n'ont pas été impliqués avant l'appel d'offres. Il a également suggéré d'intégrer les citoyens au conseil d'administration du SEDIF.

En ce qui concerne le prix de l'eau, M. VALDO estime qu'il est disproportionné par rapport à la consommation réelle. Il a exprimé le souhait d'éviter une augmentation des coûts et a critiqué le fait que l'eau, un bien naturel, soit soumise à un prix. Il s'est aussi demandé quelle puissance énergétique sera nécessaire pour le projet et quelles seront les nuisances en termes de travaux et d'embouteillages, ainsi que leur durée.

Concernant les bénéfices du projet, M. VALDO s'est interrogé sur les économies réelles pour les citoyens, les conséquences d'une eau moins minéralisée sur la santé et les marges financières générées par le projet.

Sur le plan environnemental, M. VALDO et son groupe se sont demandé comment sensibiliser la population, notamment les non-abonnés, pour leur permettre de bénéficier des améliorations

éventuelles. Ce groupe s'est notamment interrogé sur la sensibilisation des jeunes étudiants à l'avenir de l'eau et sur les moyens de réduire la consommation. Par ailleurs, M. VALDO et son groupe se sont posés des questions sur le lieu de rejet des concentrats, l'impact sur la biodiversité et les conséquences sur les baignades dans les fleuves. Ils ont critiqué l'absence d'analyses sur ces questions.

Enfin, M. VALDO a demandé la présentation d'un tableau synthétique comparant les différents systèmes alternatifs, afin d'évaluer s'il existe des solutions moins coûteuses et ayant moins d'impacts environnementaux. Il s'est aussi demandé si l'eau actuellement traitée ou après les travaux pourrait avoir un impact sur la santé de la peau, et pourquoi le SEDIF a initialement mis l'accent sur la décarbonisation pour ensuite mettre l'accent sur l'impact sur la santé.

Groupe 2 : intervention de Mme HERITIER

Mme Martine HERITIER a soulevé plusieurs points. Elle a exprimé des préoccupations concernant les travaux de l'usine, notamment la durée de ceux-ci et le fait que l'usine soit construite sur une zone inondable. Elle s'est demandé si l'usine sera en sécurité en cas d'inondation, se référant aux événements de 2018. Mme HERITIER s'est aussi inquiétée de l'impact du projet de RTE sur les personnes concernées. Elle a mentionné des problèmes de circulation et a souhaité connaître la nature exacte de ces impacts. Sur la question des concentrats, le groupé a exprimé son désaccord sur le rejet *in situ* de ces résidus, et a demandé des études préalables sur l'impact réel des concentrats sur la biodiversité, soulignant l'absence de réponses à ce sujet. Mme HERITIER a suggéré d'explorer d'autres solutions pour capturer les polluants, notamment en utilisant des technologies déjà appliquées. Le groupe a également proposé l'utilisation de végétaux dépolluants en amont des filtrations et des rejets de concentrats.

En ce qui concerne l'augmentation du prix, elle a souligné que le projet est coûteux et que les usagers devront en supporter les coûts. Des inquiétudes ont été formulées dans le groupe quant à la répartition de cette augmentation entre l'abonnement et la consommation d'eau.

Elle a également abordé la question de la dureté de l'eau, faisant référence à sa facture et exprimant des doutes quant aux informations fournies. Elle a demandé des clarifications sur les valeurs de dureté de l'eau.

Mme HERITIER a par enfin insisté sur la nécessité de préserver la ressource en eau et de prendre des mesures préventives plutôt que curatives.

Groupe 3 : intervention de M. Anak SIMON

M. Anak SIMON, étudiant en école d'ingénieur, a remis en question la représentativité de l'enquête réalisée auprès de 2 500 personnes sur les 4 millions d'utilisateurs. Il a émis des doutes quant aux attentes réelles des utilisateurs en matière de réduction du chlore et du calcaire dans l'eau.

M. SIMON a évoqué d'autres technologies telles que le charbon actif pour éliminer les polluants, remettant en question la nécessité de dépolluer l'eau à plusieurs reprises si différentes usines utilisent des méthodes différentes.

Il a également abordé la question du rôle du SEDIF dans la gestion préventive de la pollution, soulignant que d'autres organismes tels qu'Eau de Paris mettent en œuvre des mesures préventives pour protéger leurs sources d'eau.

Le coût de l'eau a également été évoqué, avec des interrogations sur la durée dans le temps de l'augmentation du prix et la possibilité d'avoir des réseaux distincts pour différentes utilisations de l'eau, permettant ainsi d'éviter des traitements coûteux pour des tâches moins sensibles.

Enfin, il a souligné la préoccupation de son groupe quant à l'impact de l'augmentation de la demande en eau et du rejet d'une partie de l'eau traitée sur les niveaux d'eau déjà bas et sur le fonctionnement de l'usine.

Groupe 4 : intervention de M. LARIVIERE

M. Frédéric LARIVIERE, habitant de Neuilly-sur-Marne, a exprimé plusieurs préoccupations sur la situation de l'eau en Île-de-France. Il a soulevé des questions concernant l'implication des citoyens dans le projet, en insistant sur la nécessité de concerter avant, pendant et après le projet.

Sur la durée et l'impact des travaux, M. LARIVIERE a demandé plus de précision notamment au niveau des coûts liés à la maintenance des usines.

Il a également émis des inquiétudes sur la consommation électrique qui devrait être accrue, l'impact sur la biodiversité et la prévention de la pollution de l'eau.

Ce groupe a également demandé si l'augmentation de la taille des usines était nécessaire et a demandé à minimiser l'emprise sur les espaces verts existants.

M. LARIVIERE a également souligné l'importance d'une plus grande transparence sur le fonctionnement du réseau d'assainissement et d'eau potable en Île-de-France.

Ce groupe a par ailleurs remarqué que le projet ne contribuait pas aux objectifs de développement durable de l'ONU.

Sur les questions économiques, le groupe s'est lui aussi questionné sur les potentiels bénéfiques affichés par le SEDIF, ainsi que sur les possibilités de financement du projet (ex : participation de l'Etat).

Groupe 5

L'intervenant (non identifié) a tout d'abord demandé des informations sur les modèles de gestion dans d'autres régions et a proposé la mise en place de collaborations avec d'autres régions, françaises, européennes ou internationales.

Il a également exprimé des doutes sur l'augmentation du prix de l'eau prévue par le projet, en soulignant qu'il y a plus de certitudes sur les augmentations que sur les économies annoncées. Il a suggéré de rechercher des économies en améliorant les réseaux pour réduire les fuites et la qualité des canalisations.

L'intervenant a également proposé d'avoir recours aux énergies renouvelables telles que l'énergie solaire pour l'alimentation des usines. Il a aussi mentionné l'idée de collaborer avec la SNCF pour minimiser les nuisances causées par les travaux.

Ce groupe a par ailleurs suggéré d'orienter les bénéfiques vers des politiques préventives.

Sur le plan environnemental, il a proposé de traiter les concentrats en station d'épuration plutôt que de les rejeter dans les cours d'eau.

Enfin, le groupe s'est demandé comment impliquer davantage la population et éviter qu'elle ne découvre chaque étape du processus sans préparation préalable.

Groupe 6

L'intervenant (non identifié) a présenté trois éléments : un souhait, une question et une suggestion.

Le souhait exprimé était de permettre une participation maximale des citoyens dans le cadre du projet, tant en amont qu'en cours de réalisation, que ce soit individuellement ou par le biais d'associations.

La question soulevée a concerné les bénéfiques du projet et si les utilisateurs en bout de réseau

bénéficieront des mêmes avantages que ceux proches des usines.

Enfin, la suggestion a porté sur le prix de l'eau. Le groupe a proposé une tarification progressive afin de garantir un coût très bas voire la gratuité pour les utilisateurs à faibles revenus, tandis que les consommateurs ayant une consommation plus élevée, y compris les industriels, paieraient des tarifs plus élevés pour compenser et réduire l'augmentation du coût pour les utilisateurs à faibles revenus.

Groupe 7 : intervention de Zoé

Zoé, une étudiante, a présenté plusieurs éléments déjà mentionnés par d'autres participants. Elle s'est d'abord demandé si le coût du projet n'était pas sous-estimé et si l'exemple de Méry-sur-Oise offre des informations sur son impact financier et sa capacité à réduire la consommation d'eau en bouteille. Sur ce point, le groupe a par ailleurs proposé que le SEDIF rembourse les ménages qui n'économisent pas grâce au nouveau dispositif.

Un avis a par ailleurs été exprimé sur les avantages à long terme des investissements publics pour assurer la pérennité des ressources dans un contexte de changement climatique.

Par ailleurs, une solution simple pour atténuer le goût de l'eau a été suggérée : placer la carafe au réfrigérateur.

Concernant la gouvernance, Zoé a critiqué le manque de transparence des études proposées par le SEDIF et a demandé qu'elles soient plus accessibles au public.

Le groupe a aussi proposé d'avoir deux arrivées d'eau distinctes pour les particuliers, une pour l'eau potable et une pour un usage domestique non potable.

Enfin, Zoé a soulevé l'importance d'étudier l'impact sur les autres opérateurs d'eau, notamment en termes de traitement de polluants ou de concentration accrue de polluants dus aux rejets du dispositif.

Conclusion de la réunion

Mme Paola OROZCO-SOUËL a remercié tous les participants pour leur présence et leurs contributions lors du débat. Elle a précisé que le débat se poursuivra jusqu'au 20 juillet. Les participants sont invités à continuer à poser des questions, à échanger des idées et à donner leur avis sur le site internet du débat, qui sera bientôt disponible. Mme OROZCO-SOUËL a également encouragé les participants à rejoindre les différents lieux de débat en Île-de-France, y compris les espaces publics, et à assister aux ateliers de travail et d'approfondissement qui auront lieu tout au long du mois de juin. Elle a invité les participants à suivre le calendrier du débat, à venir nombreux et à diffuser l'information sur le débat auprès de leur entourage.